



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2023

Délibération n°21/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 1^{er} mars 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Laetitia REGRENIL.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURÉ, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH et Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Nelly VERGEZ.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	8
Votants	13

Objet : Ecole 42 Angoulême – Subvention à l'association au titre de l'année 2023

42 est une école d'informatique entièrement gratuite, ouverte à toutes et à tous sans condition de diplôme et accessible dès 18 ans. Sa pédagogie est basée sur le peer-to-peer learning : un fonctionnement participatif, sans cours, sans professeur, qui permet aux étudiant(e)s de libérer leur créativité grâce à l'apprentissage par projets. 42 a été fondée à l'initiative de Xavier Niel en 2013 alors que l'industrie du numérique en France subissait une importante pénurie de développeurs informatiques.

Le projet d'implantation de 42 Angoulême est porté à l'origine par le Département de la Charente, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême. C'est au sein du Campus Image, sur les rives du fleuve Charente, qu'un bâtiment de près de 1 300 m² a été construit pour accueillir l'école.

42 Angoulême est aujourd'hui gérée par l'association du même nom, association à laquelle le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis a adhéré (délibération 4 du 27 janvier 2021) en qualité de membre de droit, avec six représentants au sein de l'Assemblée Générale.

L'école a ouvert fin novembre 2021 dans des locaux aménagés par Magelis, situés aux 49/51 boulevard Besson Bey.

La convention triennale signée le 3 février 2022 entre les partenaires financiers publics prévoit des contributions à hauteur de 646 372 € au titre de l'année 2022, 612 932 € au titre de l'année 2023 et 508 980 € au titre de l'année 2024, affectées à l'activité de l'école depuis son installation jusqu'à la réalisation d'un cycle de formation.

Le nombre de candidatures depuis l'ouverture de la plateforme est de 1473. Le nombre d'élèves recrutés en mars 2022 (promo 1) est de 59, celui de septembre 2022 (promo 2) est de 114. Sur les 173 élèves actuels, 8,7% sont des femmes et 62% des demandeurs d'emplois. La tranche d'âge des 18-25 ans est surreprésentée par rapport au Réseau 42 : 74,3% contre 64%.

La subvention votée en 2022 était de 646 372 € dont 120 000 € en investissement. Le compte de résultat s'établit à 855 992 €. La subvention 2022 représente 75,5% de ce montant. Les autres recettes étaient constituées de mécénat et cotisations, la scolarité étant gratuite pour les étudiants. Le solde créditeur pour 2022 s'établit à 55 273 €.

Le budget prévisionnel 2023 s'élève à 957 575 €. La demande de subvention est de 656 732 € dont 429 932 € en fonctionnement, 183 000 € en investissement et 43 800 € en compensation des loyers. La demande de subvention représente 68,6% du budget prévisionnel. Les recettes prévisionnelles sont constituées de mécénat pour 262 500 € (en hausse de 28% par rapport à 2022), cotisations des membres pour 35 000 € et apprentissage pour 3343 €.

Le projet de convention relatif au financement de 42 Angoulême au titre de l'année 2023 qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis à l'association.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre l'association 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine prévoyant le versement d'une subvention d'un montant total de 656 732 € au titre de l'année 2023,
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 20 Mars 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 20 Mars 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 20 Mars 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY